Centre de Gestion du Haut-Rhin

Fonction Publique Territoriale

22 rue Wilson - 68027 COLMAR Cedex

Tél. : 03 89 20 36 00 - Fax : 03 89 20 36 29 - cdg68@cdg68.fr - www.cdg68.fr

Calendrier prévisionnel 2026/2027

EXAMENS PROFESSIONNELS

Vous trouverez, ci-joint, le calendrier prévisionnel 2026 des examens professionnels.
Pour plus d'informations, veuillez-vous rendre sur le site www.concours-territorial.fr

Examens professionnels	:	ils concernent les agents titulaires d'un grade nommés sur un emploi permanent dans la fonction publique territoriale et permettent une évolution de carrière dans le cadre d'emplois occupé (avancement de grade) ou immédiatement supérieur (promotion interne).

Le calendrier est établi à titre indicatif. L'ouverture des concours et examens est tributaire de la création et de la déclaration des postes par les collectivités locales, ainsi que de l'épuisement des listes d'aptitude.

Seuls les avis d'ouverture des examens mis en ligne sur son site et affichés au Centre de gestion du Haut-Rhin mais aussi publiés soit au recueil des actes administratifs du Haut-Rhin, soit au Journal Officiel de la République Française, entraîneront leur déroulement.

Mise à jour 01/09/2026

Les EXAMENS PROFESSIONNELS de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Filières / Catégorie	ADMINSTRATIVE	ANIMATION	CULTURELLE			SECURITE	SOCIALE			SPORTIVE	TECHNIQUE
			Patrimoine	Bibliothèque	Enseignement artistique		Social	Médico-social	Médico-technique		
A	Attaché principal		Attaché principal de conservation du patrimoine et des bibliothèques Bibliothécaire principal		Directeur d'établissement d'enseignement artistique (*2cat*) Professeur d'enseignement artistique (promotion interne)	Directeur de police municipale (promotion interne)	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	Cadre supérieur de santé paramédical	Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle	Conseiller principal des activités physiques et sportives de 2ème classe	***Ingénieur en chef*** Ingénieur (promotion interne)
B	Rédacteur principal de 1ère classe (avancement grade) Rédacteur principal de 2ème classe (promotion interne) Rédacteur principal de 2ème classe (avancement grade)	Animateur ppal de 1ère classe (avanc. Grade) Animateur ppal de 2ème classe (avanc. Grade) Animateur ppal de 2ème classe (prom. Interne)	Assistant de conservation du patrimoine principal de 1ère classe (avancement grade) Assistant de conservation du patrimoine principal de 2ème classe (promotion interne) Assistant de conservation du patrimoine principal de 2ème classe (avancement grade)		Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe (avancement grade) Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (avancement grade)	Chef de service principal de police municipale de 1ère classe (avancement grade) Chef de service principal de police municipale de 2ème classe (avancement grade) Chef de service de police municipale (promotion interne)	Moniteur Educateur et intervenant familial principal			ETAPS principal de 1ère classe (avancement grade) ETAPS principal de 2ème classe (promotion interne) ETAPS principal de 2ème classe (avancement grade) Educateur des activités physiques et sportives (promotion interne)	Technicien principal de 1ère classe (avancement grade) Technicien principal de 2ème classe (avancement grade) Technicien principal de 2ème classe (promotion interne)
C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe				Agent social principal de 2ème classe				Agent de maîtrise (promotion interne) Adjoint technique principal de 2ème classe

Les examens professionnels organisés par le CNFPT sont indiqués en ***italique gras***.

DEROGATION aux CONDITIONS d'INSCRIPTION des EXAMENS

Les conditions d'accès précisées dans ce document sont les conditions d'inscription au tableau d'avancement de grade ou sur la liste d'aptitude de promotion interne. Sauf disposition contraire dans la réglementation de l'examen, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade d'accueil ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier.
En outre, la durée maximale de passage aux échelons supérieurs sera retenue.

Exemples de grades relevant de l'échelle C1 dans la Fonction Publique Territoriale :

adjoint administratif territorial, adjoint technique territorial, adjoint technique territorial des établissements d'enseignement, adjoint territorial d'animation, adjoint territorial du patrimoine, agent social territorial, opérateur territorial des activités physiques et sportives, sapeur.

Les MODALITÉS d'INSCRIPTION aux EXAMENS

Pour le Centre de gestion du HAUT-RHIN

Uniquement par pré-inscription sur www.cdg68.fr, rubrique « Concours/Examens » puis « Inscription et suivi » cliquer alors sur Pré-inscription.

➔ Aucune demande de dossier d'inscription ne sera prise par courrier, téléphone, télécopie ou messagerie électronique.

Pour les autres CENTRES de GESTION *(Consultez les sites Internet ou contactez le centre de gestion organisateur pour connaître les modalités d'inscription)*

CDG	Adresse	Téléphone	Site internet		CDG	Adresse	Téléphone	Site internet
CDG 08	1 Boulevard Louis Aragon – 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES	03 24 33 88 00	www.cdg08.fr		CDG 58	24 rue du Champ de Foire – B.P. 3 – 58028 NEVERS CEDEX	03 86 71 66 10	www.cdg58.com
CDG 10	B.P. 40085 – SAINTE SAVINE 10602 LA CHAPELLE SAINT-LUC CEDEX	03 25 73 58 01	www.cdg10.fr		CDG 67	12 avenue Robert Schuman – B.P. 51024 67381 LINGOLSHEIM CEDEX	03 88 10 34 55	www.cdg67.fr
CDG 21	16-18 rue Nodot – B.P. 166 – 21005 DIJON CEDEX	03 80 76 99 76	www.cdg21.fr		CDG 70	27 Avenue Aristide Briand, 70000 Vesoul	03 84 97 02 40	www.cdg70.fr
CDG 25	50 avenue Wilson – CS 98416 - 25208 MONTBELIARD CEDEX	03 81 99 36 36	www.cdg25.org		CDG 71	6 rue de Flacé – 71018 MACON CEDEX	03 85 21 19 19	www.cdg71.fr
CDG 39	5 avenue de la République – B.P. 86 – 39300 CHAMPAGNOLE	03 84 53 06 39	www.cdg39.org		CDG 88	1 chemin de l'Orée du Bois – 88390 UXEGNEY	03 29 35 63 10	www.cdg88.fr
CDG 51	11 rue Carnot – B.P. 105 51007 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX	03 26 69 44 00	www.cdg51.fr		CDG 89	9 rue Bugeaud – B.P. 86 – 89011 AUXERRE CEDEX	03 86 51 43 43	www.cdg89.fr
CDG 52	9 rue de la Maladière – B.P. 159 – 52005 CHAUMONT CEDEX	03 25 35 33 20	www.cdg52.fr		CDG 90	29 boulevard Anatole France – B.P. 322 90006 BELFORT CEDEX	03 84 57 65 65	www.cdg90.fr
CDG 54	2 allée Pelletier Doisy – BP 340 54602 VILLERS-LES-NANCY CEDEX	03 83 67 48 10	www.cdg54.fr		CIG Grande Couronne 78 – 91 – 95	15 rue Boileau – B.P. 855 – 78000 VERSAILLES CEDEX	01 39 49 63 00	www.cigversailles.fr
CDG 55	92 rue des Capucins – B.P. 90054 55202 COMMERCY CEDEX	03 29 91 44 35	www.cdg55.fr		CIG Petite Couronne 78 – 91 – 95	157, Avenue Jean Lolive - 93698 PANTIN CEDEX	01 56 96 80 80	www.cig929394.fr
CDG 57	16 rue de l'Hôtel de Ville – B.P. 50229 57952 MONTIGNY-LES-METZ CEDEX	03 87 65 27 06	www.cdg57.fr					

Pour le CNFPT *(administrateur, conservateur du patrimoine et des bibliothèques et ingénieur en chef de classe normale)*

Pour faire acte de candidature, vous pouvez :

- soit vous inscrire en ligne sur le site internet du CNFPT pendant la période de retrait des dossiers,
- soit envoyer au siège du CNFPT – Service des concours (80 rue de Reuilly – CS 41232 – 75578 PARIS Cedex 12) une demande écrite de dossier, accompagnée d'une enveloppe grand format, libellée à vos noms et adresse et affranchie au tarif en vigueur pour un envoi de 160 gr en moyenne.

....

Filière Administrative

Catégorie	Examens / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date de clôture des inscriptions	Date des premières épreuves
A	Attaché principal (Avancement grade) CDG 57 www.cdg57.fr	Ouvert aux attachés qui justifient au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5ème échelon du grade d'attaché.	02/11/2026 au 15/12/2026	23/12/2026	08/04/2027
B	Rédacteur principal de 1ère classe (Avancement grade) CDG 54 *www.cdg54.fr*	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6ème échelon du grade de rédacteur principal de 2ème classe et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	/	/	2028
B	Rédacteur principal de 2ème classe (Avancement grade) CDG 57 *www.cdg57.fr*	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6ème échelon du grade de rédacteur et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	/	/	2028
B	Rédacteur principal de 2ème classe (Promotion interne) CDG 57 *www.cdg57.fr*	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, titulaires du grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe ou du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe et comptant : - au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années dans ce cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement ; - au moins dix ans de services publics effectifs, lorsqu'ils exercent les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis au moins quatre ans.	/	/	2028
B	Rédacteur (Promotion interne – SGM)	Peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude, après avoir validé un examen professionnel sanctionnant une formation qualifiante aux fins d'exercer les fonctions de secrétaire général de mairie, les fonctionnaires de catégorie C relevant des grades d'avancement de leur cadre d'emplois respectif, comptant au moins huit ans de services publics effectifs dans un emploi de catégorie C.	Non défini	Non défini	Non défini

Filière Administrative (suite)

Catégorie	Examens / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date de clôture des inscriptions	Date des premières épreuves
C	Adjoint administratif principal de 2ème classe (Avancement grade) CDG 68 www.cdg68.fr	Ouvert aux agents relevant d'un grade situé en échelle C1 (exemple les adjoints administratifs territoriaux, …) ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C (voir page 14).	20/10/2026 au 25/11/2026	03/12/2026	18/03/2027

Filière Technique

Catégorie	Examens / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date de clôture des inscriptions	Date des premières épreuves
A	Ingénieur en Chef CNFPT www.cnfpt.fr	Ouvert aux ingénieurs territoriaux comptant quatre ans de services effectifs dans un grade d'avancement. Sont également pris en compte les services accomplis par les membres du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux comptant au moins six ans de services effectifs en position de détachement dans un ou plusieurs des emplois fonctionnels suivants : a) Directeur général des services d'une commune de plus de 10 000 habitants ; b) Directeur général d'un établissement public local assimilé à une commune de plus de 10 000 habitants ; c) Directeur général adjoint des services d'une commune de plus de 20 000 habitants ; d) Directeur général adjoint d'un établissement public local assimilé à une commune de plus de 20 000 habitants ; e) Directeur général des services des mairies d'arrondissement ou de groupe d'arrondissements des communes de Lyon et de Marseille de plus de 40 000 habitants ; f) Directeur général adjoint des services des mairies d'arrondissement ou de groupe d'arrondissements des communes de Lyon et de Marseille de plus de 40 000 habitants ; g) Directeur général des services des conseils de territoire de la métropole d'Aix-Marseille-Provence ; h) Directeur des services techniques des communes et directeur général des services techniques des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de 10 000 à 80 000 habitants ; i) Emplois créés en application de l'article 6-1 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée et dont l'indice brut terminal est au moins égal à 966.	Consulter le site du CNFPT		
A	Ingénieur (Promotion interne) CDG 67 www.cdg67.fr	Peuvent être inscrit sur la liste d'aptitude : 1° Après examen professionnel, les membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux justifiant de huit ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B ; 2° Après examen professionnel, les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux qui, seuls de leur grade, dirigent depuis au moins deux ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquels il n'existe pas de membres du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.	/	/	2028

Filière Technique (suite)

Catégorie	Examens / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date de clôture des inscriptions	Date des premières épreuves
B	Technicien principal de 1ère classe (Avancement de grade) CDG 57 www.cdg57.fr	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6ème échelon du grade de technicien principal de 2ème classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau	13/10/2026 au 18/11/2026	26/11/2026	15/04/2027
B	Technicien principal de 2ème classe (Avancement de grade) CDG 54 www.cdg54.fr	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6ème échelon du grade de technicien et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau ;	13/10/2026 au 18/11/2026	26/11/2026	15/04/2027
B	Technicien principal de 2ème classe (Promotion interne) CDG 67 www.cdg67.fr	Ouvert : – aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux comptant au moins huit ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'État, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique ; – aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe ou d'adjoint technique principal de 2ème classe comptant au moins dix ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'État, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique. – aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe ou d'adjoint technique principal de 2ème classe, comptant au moins dix ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'État, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique.	13/10/2026 au 18/11/2026	26/11/2026	15/04/2027
C	Agent de Maîtrise (Promotion interne) CDG 68 www.cdg68.fr	Ouvert aux adjoints techniques territoriaux ou aux adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement comptant au moins sept ans de services effectifs dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques ou aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles comptant au moins sept ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois.	01/09/2026 au 07/10/2026	15/10/2026	28/01/2027

Filière Technique (suite)

Catégorie	Examens / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date de clôture des inscriptions	Date des premières épreuves
C	Adjoint technique principal de 2ème classe (Avancement de grade) CDG 68 www.cdg68.fr	Ouvert aux agents relevant d'un grade situé en échelle C1 (exemple les adjoints techniques territoriaux, …) ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C (voir page 14).	/	/	2028

Filière Animation

Catégorie	Examens / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date de clôture des inscriptions	Date des premières épreuves
B	Animateur principal de 1ère classe (Avancement de grade) CDG 21 www.cdg21.fr	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6ème échelon du grade d'animateur principal de 2ème classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau ;	/	/	2028
B	Animateur principal de 2ème classe (Avancement de grade) CDG 21 www.cdg21.fr	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6ème échelon du grade d'animateur et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau ;	/	/	2028

Filière Animation (suite)

Catégorie	Examens / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date de clôture des inscriptions	Date des premières épreuves
B	Animateur principal de 2ème classe (Promotion interne) CDG 21 *www.cdg21.fr*	Ouvert aux adjoints territoriaux d'animation titulaires des grades d'adjoint d'animation principal de 2ème ou de 1ère classe, comptant au moins douze ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'État, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.	/	/	2028
C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe (Avancement de grade) CDG 67 *www.cdg67.fr*	Ouvert aux agents relevant d'un grade situé en échelle C1 (exemple les adjoints territoriaux d'animation, …) ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C (voir page 14).	/	/	2028

Filière Médico-Sociale

Catégorie	Examens / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date de clôture des inscriptions	Date des premières épreuves
A	Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle (Avancement de grade) CDG 08 *www.cdg08.fr*	Ouvert aux biologistes, vétérinaires et pharmaciens de classe normale ayant atteint le 6ème échelon de leur grade ainsi que les biologistes, vétérinaires et pharmaciens hors classe, qui justifient de quatre ans de services effectifs dans le cadre d'emplois.	/	/	2029

Filière Médico-Sociale (suite)

Catégorie	Examens / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date de clôture des inscriptions	Date des premières épreuves
A	Cadre supérieur de santé paramédical CDG 21 www.cdg21.fr	Ouvert aux cadres de santé comptant, au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, d'au moins trois ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois de cadres de santé.	/	/	2028
A	Assistant Socio-Educatif de classe exceptionnelle (Avancement de grade) CDG 51 www.cdg51.fr	Ouvert aux fonctionnaires justifiant, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et compter au moins un an d'ancienneté dans le 3e échelon de la seconde classe du grade d'assistant socio-éducatif. Peuvent également se présenter à cet examen les fonctionnaires relevant de la première classe du grade d'assistant socio-éducatif	16/03/2027 au 21/04/2027	29/04/2027	16/09/2027
A	Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle (Avancement de grade) CDG 57 www.cdg57.fr	Ouvert aux fonctionnaires justifiant, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et compter au moins un an d'ancienneté dans le 3e échelon de la seconde classe du grade d'éducateur de jeunes enfants. Peuvent également se présenter à cet examen les fonctionnaires relevant de la première classe du grade d'éducateur de jeunes enfants.	13/10/2026 au 18/11/2026	26/11/2026	11/02/2027
B	Moniteur Educateur et Intervenant familial principal CDG 25 www.cdg25.org	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6ème échelon du grade de moniteur éducateur et intervenant familial et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	/	/	2028

Filière Médico-Sociale (suite)

Catégorie	Examens / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date de clôture des inscriptions	Date des premières épreuves
C	Agent social principal de 2ème classe (Avancement de grade) CDG à définir *www.concours-territorial.fr*	Ouvert aux agents relevant d'un grade situé en échelle C1 (exemple les agents sociaux territoriaux, …) ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C (voir page 14).	/	/	22/10/2026

Filière Sportive

Catégorie	Examens / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date de clôture des inscriptions	Date des premières épreuves
A	Conseiller principal des APS (Avancement grade) CDG à définir *www.concours-territorial.fr*	Ouvert aux conseillers qui justifient d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5ème échelon du grade de conseiller.	/	/	2028
B	E.T.A.P.S. principal de 1ère classe (Avancement grade) CDG 68 *www.cdg68.fr*	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6ème échelon du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	15/09/2026 au 21/10/2026	29/10/2026	14/01/2027
B	E.T.A.P.S. principal de 2ème classe (Avancement grade) CDG 68 *www.cdg68.fr*	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6ème échelon du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	15/09/2026 au 21/10/2026	29/10/2026	14/01/2027

Filière Sportive (suite)

Catégorie	Examens / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date de clôture des inscriptions	Date des premières épreuves
B	E.T.A.P.S. principal de 2ème classe (Promotion interne) CDG 35 www.cdg35.fr	Ouvert aux opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives titulaires des grades d'opérateur qualifié et d'opérateur principal, comptant au moins dix ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'État, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives.	/	/	2028
B	ETAPS (Promotion interne) CDG 35 www.cdg35.fr	Ouvert aux opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives titulaires des grades d'opérateur qualifié et d'opérateur principal, comptant au moins huit ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'État, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives.	/	/	2028

Filière Sécurité

Catégorie	Examens / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date de clôture des inscriptions	Date des premières épreuves
A	Directeur de police municipale (Promotion interne) CIG GC www.cigversailles.fr	Ouvert aux fonctionnaires territoriaux qui justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans un cadre d'emplois de police municipale, dont cinq années au moins en qualité de chefs de service de police municipale.	25/08/2026 au 30/09/2026	08/10/2026	03/12/2026

Filière Sécurité (suite)

Catégorie	Examens / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date de clôture des inscriptions	Date des premières épreuves
B	Chef de service P.M. principal de 1ère classe (Avancement de grade) CDG à définir *www.concours-territorial.fr*	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6ème échelon du grade de chef de service de police municipale principal de 2ème classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou *emploi* de catégorie B ou de même niveau.	/	/	2028
B	Chef de service P.M. principal de 2ème classe (Avancement de grade) CDG à définir *www.concours-territorial.fr*	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6ème échelon du grade de chef de service de police municipale et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	/	/	2028
B	Chef de service de police municipale (Promotion interne) CDG à définir *www.concours-territorial.fr*	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale et du cadre d'emplois des gardes champêtres comptant au moins huit ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement.	/	/	2029

Filière Culturelle (Patrimoine et bibliothèque)

Catégorie	Examens / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date de clôture des inscriptions	Date des premières épreuves
A	Attaché principal de conservation du patrimoine et des bibliothèques (Avancement de grade) CDG 21 *www.cdg21.fr*	Ouvert aux attachés de conservation du patrimoine qui justifient, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5e échelon du grade d'attaché de conservation du patrimoine	/	/	2028
A	Bibliothécaire principal (Avancement de grade) CDG 21 *www.cdg21.fr*	Ouvert aux bibliothécaires qui justifient, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5e échelon du grade de bibliothécaire.	/	/	2028
B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe (Avancement de grade) CDG 51 *www.cdg51.fr*	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6ème échelon du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	/	/	2028

Filière Culturelle (suite) (Patrimoine et bibliothèque)

Catégorie	Examens / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date de clôture des inscriptions	Date des premières épreuves
B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe (Avancement de grade) CDG 51 www.cdg51.fr	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6ème échelon du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	/	/	2028
B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe (Promotion interne) CDG 51 www.cdg51.fr	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine titulaires du grade d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe ou d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, comptant au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois à caractère culturel en position d'activité ou de détachement.	/	/	2028
C	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe (Avancement de grade) CDG 67 www.cdg67.fr	Ouvert aux agents relevant d'un grade situé en échelle C1 ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C (voir page 14).	/	/	2028

Filière Culturelle (Enseignement artistique)

Catégorie	Examens / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date de clôture des inscriptions	Date des premières épreuves
A	Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie (Promotion interne) CDG 54 www.cdg54.fr	Ouvert aux professeurs d'enseignement artistique qui justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans cet emploi.	05/01/2027 au 10/02/2027	18/02/2027	19/05/2027
A	Professeur d'enseignement artistique (Promotion interne) CDG à définir en fonction de la discipline (*www.concours-territorial.fr)*	Ouvert aux fonctionnaires territoriaux qui justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe ou d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe.	/	/	2028
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe (Avancement de grade) CDG à définir (*www.concours-territorial.fr)*	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins deux ans dans le 5ème échelon du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	15/09/2026 au 21/10/2026	29/10/2026	01/02/2027
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (Avancement de grade) CDG à définir (*www.concours-territorial.fr)*	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 4ème échelon du grade d'assistant d'enseignement artistique et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	15/09/2026 au 21/10/2026	29/10/2026	01/02/2027

Filière Sapeurs-Pompiers Professionnels

Catégorie	Examens / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date de clôture des inscriptions	Date des premières épreuves
A	Cadre supérieur de santé de Sapeurs-Pompiers Professionnels CDG 59 *www.cdg59.fr*	Ouverts aux cadres de santé de sapeurs-pompiers professionnels comptant, au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, au moins trois ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois de cadres de santé.	Non défini	Non défini	Non défini
B	Lieutenant Hors Classe de Sapeurs-Pompiers Professionnels CDG 35 *www.cdg35.fr*	Ouvert aux lieutenants de 1ère classe justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'au moins un an dans le 5ème échelon et d'au moins trois de services effectifs dans ce grade.	/	/	2028
B	Lieutenant de 1ère classe de Sapeurs-Pompiers Professionnels CDG 33 *www.cdg33.fr*	Ouverts aux lieutenants de 2ème classe ayant au moins atteint, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, le 4e échelon et justifiant à cette date de trois ans de services effectifs dans ce grade.	08/09/2026 au 14/10/2026	22/10/2026	02/02/2027
C	Sergent de Sapeurs-Pompiers Professionnels CDG à définir *www.concours-territorial.fr*	Ouverts aux caporaux et caporaux-chefs de sapeurs-pompiers professionnels justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle la sélection par cette voie est organisée, de six ans au moins de services effectifs dans leur grade ou dans ces deux grades et de la validation de la totalité des unités de valeur de la formation à l'emploi de chef d'équipe.	/	/	2028